

## **FEDERALE ASSURANCE**

ASSOCIATION D'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE

Rue de l'Etuve 12

1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0408.183.324

### ***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2026***

Madame,  
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion relatif à l'exercice comptable partiel allant du 01.01.2025 au 30.09.2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 30 septembre 2025.

La date de clôture est fixée au 30.09.2025 conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire à cette même date approuvant la fusion par absorption de Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie (ci-après la Mutuelle-Vie) par Fédérale Assurance association d'assurance mutuelle (AAM) avec effet au 01.10.2025.

Concernant les activités d'assurances proprement dites pour cet exercice:

Après une légère baisse des encaissements en 2024 (- 4,6 %), l'encaissement de la Mutuelle-Vie connaît une progression de 14,2 % pour la période comprise entre le mois de janvier à septembre 2025, ce qui représente un encaissement réalisé à cette date de 155,6 millions d'euros. Les résultats financiers récurrents diminuent de € 2,4 millions. La réduction du profil de risque du portefeuille s'est poursuivie et est la cause de cette diminution. Les investissements en matière de digitalisation et pour la mise en conformité aux nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer ont un impact sur les frais d'exploitation, en hausse de 7,8% . Le résultat réalisé par la Mutuelle-Vie lui permet d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.

Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2025 est reparti à la hausse, après avoir connu une diminution en 2024. Une tendance néanmoins contrastée.

#### **Assurances-vie pour particuliers**

Dans le segment « Épargne & Investissement » – comprenant les assurances d'épargne et de placement de type branche 21 et branche 23, sans avantage fiscal sur les primes – les encaissements enregistrent une baisse de 7,4 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2025, soit une diminution de 41,10 % par rapport à la même période en 2024.

La solution flexible **Vita Flex 44**, qui combine les branches 21 et 23, affiche un encaissement limité à 1,3 million d'euros et enregistre la contraction la plus marquée (-73,75 %). Malgré un contexte géopolitique tendu et une volatilité accrue des marchés liée à l'instauration de droits d'importation par l'administration Trump, l'ensemble des fonds de branche 23 présente une

performance positive depuis le début de l'année. En volume, la branche 23 reste modeste, mais sa part relative au sein de Vita Flex 44 progresse pour atteindre 41 %, contre 31 % un an plus tôt.

Le cadre fiscal applicable aux produits de branche 21 implique un horizon de placement minimal de huit ans. Dans un environnement de taux caractérisé par une courbe relativement plate, la demande se déplace vers des solutions à plus court terme, telles que les contrats de capitalisation de branche 26, au détriment des produits de branche 21. Cette tendance se reflète tant dans les résultats de Vita Flex 44 (-77,47 %) que dans ceux du produit **VDK Safe Life**, qui enregistre une baisse plus modérée de 26,5 %.

### **Assurances- vie : Pensions complémentaires (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers)**

Dans le cadre des **Pensions Complémentaires Libres pour Indépendant (PCLI)**, les encaissements progressent de 4,81 %. Le montant maximal qu'un indépendant peut verser annuellement dépend du revenu professionnel net d'il y a trois ans. Depuis le début de l'année, les assureurs reçoivent automatiquement les revenus de référence via SIGEDIS, la banque de données des pensions. Cette automatisation permet une révision plus fluide et une optimisation fiscale plus précise des primes des contrats PCLI existants.

Au sein du segment des **assurances de groupe** et des **Engagements Individuels de Pension (EIP)** souscrits par les sociétés pour leurs collaborateurs ou dirigeants indépendants, les encaissements affichent un recul de 4,25 %

Le **troisième pilier** regroupe les produits bénéficiant d'une réduction d'impôt dans le cadre de l'épargne-pension et de l'épargne à long terme. Traditionnellement, le quatrième trimestre constitue la période la plus importante pour ces produits, les primes devant être versées avant le 31 décembre pour ouvrir le droit à la réduction d'impôt de l'exercice 2025. Au 30 septembre, une baisse limitée de 3,14 % est observée.

Les mesures fiscales annoncées par le gouvernement De Wever prévoient le gel des montants fiscalement déductibles pour l'épargne-pension de 2026 à 2029. Pour l'épargne à long terme, ce gel sera appliqué rétroactivement dès cette année. Cette limitation des plafonds fiscaux devrait, à l'avenir, freiner la croissance des encaissements sur le portefeuille existant.

### **Contrats de capitalisation (branche 26)**

Au 30 septembre 2025, la croissance des encaissements de la Mutuelle-Vie provient principalement de la branche 26, qui enregistre une progression significative de 63,17 %. La production issue du réseau de vente propre a particulièrement contribué à cette dynamique, portée par une accélération marquée de l'activité commerciale.

Avec un encaissement cumulé de 45,5 millions d'euros, **Nova Deposit** et **Nova Invest 3Y** représentent ensemble 30 % du total des encaissements. Lancé en août 2024, Nova Invest 3Y s'est rapidement imposé comme un produit stratégique. Il répond à la fois à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et à la demande croissante des clients pour des solutions d'investissement à taux fixe et garanti. Ce produit offre un taux contractuellement garanti sur une durée de trois ans et s'adresse tant aux particuliers qu'aux personnes morales.

En parallèle, les encaissements réalisés via **Korfine** affichent un léger recul de 4,23 % par rapport à la même période en 2024. La collaboration avec Korfine reste toutefois orientée vers

la distribution de contrats de branche 26 destinés à la constitution de garanties locatives entre bailleurs et locataires.

### **Solvabilité :**

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 205,31 % au 30 septembre 2025.

### **Participations bénéficiaires**

Concernant les participations bénéficiaires relatives aux activités de la Mutuelle-Vie une réserve de participation aux bénéfices d'un montant de 7.808.111,73€ a été constituée en 2025. Cette réserve a été intégralement reprise par Fédérale Assurance association d'assurance mutuelle (AAM) dans le cadre de la fusion de Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie par Fédérale Assurance association d'assurance mutuelle avec effet au 01.10.2025.

## **COMPTES ARRETES AU 30.09.2025**

### **ACTIF**

|                                                                                                                                                                                                |                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Actifs Incorporels</b>                                                                                                                                                                      | <b>7.890.649,59</b>     |
| <b>Placements</b>                                                                                                                                                                              | <b>2.315.221.170,06</b> |
| Ils reprennent :                                                                                                                                                                               |                         |
| • les terrains et constructions                                                                                                                                                                | -                       |
| • les placements dans des entreprises liées<br>SICAV FEDERALE INVEST, FEDERALE<br>Management, FREIM<br>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation                   | 449.595.265,80          |
| • les autres placements financiers, essentiellement :                                                                                                                                          | 1.865.625.904,26        |
| - les actions et autres titres à revenu variable                                                                                                                                               | 118.207.935,71          |
| - les obligations et autres titres à revenu fixe                                                                                                                                               | 1.437.168.575,33        |
| - les autres prêts, essentiellement en private equity                                                                                                                                          | 310.249.393,22          |
| <b>Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement<br/>du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas<br/>supporté par l'entreprise</b>             | <b>25.924.492,36</b>    |
| <b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres</b>                                                                                                                                 | <b>2.479.874,96</b>     |
| <b>Créances</b>                                                                                                                                                                                | <b>77.259.244,21</b>    |
| Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :                                                                                                                                            |                         |
| • nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement<br>le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges<br>techniques à récupérer                                     | 12.895.076,82           |
| • nées d'opération de réassurance                                                                                                                                                              | 96.912,19               |
| • autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir,<br>le solde des comptes courants avec les entreprises liées,<br>les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose | 64.267.255,20           |
| <b>Autres éléments d'actif</b>                                                                                                                                                                 | <b>10.343.706,73</b>    |
| Ils reprennent :                                                                                                                                                                               |                         |
| • les actifs corporels                                                                                                                                                                         | -                       |
| • les valeurs disponibles                                                                                                                                                                      | 10.343.706,73           |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                                                                                                                                               | <b>40.120.264,06</b>    |
| Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis<br>non échus                                                                                                                    |                         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                   | <b>2.479.239.401,97</b> |

# PASSIF

|                                                                                                                                                                                                        |                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                                                                                                | <b>58.831.150,81</b>    |
| Parmi les capitaux propres, figurent :                                                                                                                                                                 |                         |
| • la réserve légale                                                                                                                                                                                    | 570.000,00              |
| • les réserves indisponibles                                                                                                                                                                           | 22.162.669,39           |
| • les réserves immunisées                                                                                                                                                                              | 820.367,03              |
| • les réserves disponibles                                                                                                                                                                             | 24.299.655,56           |
| • le bénéfice reporté                                                                                                                                                                                  | 10.978.458,83           |
| <b>Passifs subordonnés</b>                                                                                                                                                                             | <b>60.000.000,00</b>    |
| Un emprunt ubordonné de 60 millions a été souscrit en 2017 par la Mutuelle Vie                                                                                                                         |                         |
| <b>Fonds pour dotations futures</b>                                                                                                                                                                    | <b>172.266.569,82</b>   |
| En 2022, prélèvement d'un montant de :                                                                                                                                                                 | -8.986.297,45           |
| <b>Provisions techniques</b>                                                                                                                                                                           | <b>2.125.040.927,43</b> |
| Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des assurés.                                                                                                                                    |                         |
| Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :                                                                                                                                          |                         |
| • provision d'assurance vie, dont :                                                                                                                                                                    | 2.097.368.527,96        |
| - provision de longévité                                                                                                                                                                               | 1.042.311,20            |
| - provision clignotant, qui n'a pas été alimentée vu la dispense obtenue de la BNB                                                                                                                     |                         |
| Au 31/12/23 cette provision s'élève à :                                                                                                                                                                | 0,00                    |
| Si on avait du la constituer, elle serait de € :                                                                                                                                                       | 65.281.030,11           |
| • provision pour sinistres                                                                                                                                                                             | 16.775.635,91           |
| • provision pour participation bénéficiaire                                                                                                                                                            | 7.808.111,73            |
| • autres provisions techniques                                                                                                                                                                         | 3.088.651,83            |
| <b>Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds aux opérations liées à un fonds d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)</b> | <b>25.924.492,45</b>    |
| <b>Provisions pour autres risques et charges</b>                                                                                                                                                       | <b>0,00</b>             |
| Il s'agit des provisions pour prépension et de la provision pour impôts différés                                                                                                                       |                         |
| <b>Dépôts reçus des réassureurs</b>                                                                                                                                                                    | <b>2.682.015,95</b>     |
| <b>Dettes</b>                                                                                                                                                                                          | <b>33.460.348,30</b>    |
| A noter parmi celles-ci :                                                                                                                                                                              |                         |
| • les dettes nées d'opérations d'assurance directe.                                                                                                                                                    | 1.820.445,40            |
| Elles reprennent principalement :                                                                                                                                                                      |                         |
| - les primes payées avant l'échéance par les affiliés                                                                                                                                                  |                         |
| - les taxes et contributions à payer dans le cadre des contrats d'assurance                                                                                                                            |                         |
| • les dettes nées d'opérations de réassurance                                                                                                                                                          | 1.140.018,19            |
| • les dettes envers les établissements de crédit                                                                                                                                                       | 0,00                    |
| • d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)                                                                      | 30.499.884,71           |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                                                                                                                                                       | <b>1.033.897,21</b>     |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                           | <b>2.479.239.401,97</b> |

# RESULTATS COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

|                                                                                                      |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Primes acquises nettes de réassurance</b>                                                         | <b>2.011.361,28</b> |
| Cette somme est le résultat de la différence entre :                                                 |                     |
| • les primes brutes                                                                                  | 3.139.670,11        |
| • les primes cédées aux réassureurs (-)                                                              | 1.128.308,83        |
| <b>Produits des placements</b>                                                                       | <b>191.823,21</b>   |
| <b>Charge des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>                                               | <b>774.422,83</b>   |
| Elles comprennent essentiellement :                                                                  |                     |
| • les montants bruts payés                                                                           | 1.549.117,80        |
| • la part des réassureurs (-)                                                                        | 274.445,23          |
| • la variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance<br>(augmentation +, réduction -) | -500.249,74         |
| <b>Frais d'exploitation nets (-)</b>                                                                 | <b>818.867,50</b>   |
| Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais<br>d'administration.                   |                     |
| <b>Charges des placements (-)</b>                                                                    | <b>59.175,25</b>    |
| <b>Autres charges techniques , nettes de réassurance (-)</b>                                         | <b>62.735,94</b>    |
| <b>Résultat</b>                                                                                      | <b>487.982,97</b>   |

# RESULTATS COMPTE TECHNIQUE VIE

|                                                                                                                                                                                                                               |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Primes acquises nettes de réassurance</b>                                                                                                                                                                                  | <b>151.750.628,59</b> |
| Cette somme est le résultat de la différence entre :                                                                                                                                                                          |                       |
| • les primes brutes                                                                                                                                                                                                           | 152.482.266,39        |
| • les primes cédées aux réassureurs (-)                                                                                                                                                                                       | 731.637,80            |
| <b>Produits des placements</b>                                                                                                                                                                                                | <b>88.276.189,22</b>  |
| Ils comprennent :                                                                                                                                                                                                             |                       |
| • les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation, principalement la Sicav FEDERALE INVEST et des intérêts sur créances (entreprises liées)                                          | 13.278.028,31         |
| • les produits des autres placements.                                                                                                                                                                                         | 48.232.238,06         |
| Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobilier, des intérêts sur prêts                                                                                                         |                       |
| • les reprises de correction de valeur sur placements                                                                                                                                                                         | 1.790.187,31          |
| 2024 251.450,16                                                                                                                                                                                                               |                       |
| • les plus-values sur réalisations                                                                                                                                                                                            | 24.975.735,54         |
| 2024 16.107.348,78                                                                                                                                                                                                            |                       |
| <b>Correction de valeur sur les placements du poste "Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise"</b> | <b>3.735.686,81</b>   |
| Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23                                                                                                                                    |                       |
| <b>Autres produits techniques nets de réassurance</b>                                                                                                                                                                         | <b>153.503,31</b>     |
| Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.                                                                            |                       |
| <b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>                                                                                                                                                                       | <b>138.596.476,83</b> |
| Elles comprennent essentiellement :                                                                                                                                                                                           |                       |
| • les montants bruts payés                                                                                                                                                                                                    | 139.692.564,55        |
| • la part des réassureurs (-)                                                                                                                                                                                                 | 44.423,81             |
| • la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)                                                                                                                             | -986.283,14           |
| • la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)                                                                                                                | -65.380,77            |
| <b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>                                                                                                                         | <b>-47.024.309,44</b> |
| Il s'agit essentiellement de la provision d'assurance-vie                                                                                                                                                                     |                       |
| <b>Participation aux bénéfices et ristournes (-)</b>                                                                                                                                                                          | <b>348.626,45</b>     |
| Dotations de l'exercice                                                                                                                                                                                                       | 7.808.111,73          |

|                                                                                                                                                                                                                               |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Frais d'exploitation nets (-)</b>                                                                                                                                                                                          | <b>29.960.519,64</b> |
| Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.                                                                                                                                               |                      |
| <b>Charges des placements (-)</b>                                                                                                                                                                                             | <b>33.107.466,96</b> |
| Elle reprennent notamment :                                                                                                                                                                                                   |                      |
| • les charges de gestion des placements y compris les frais d'entretien sur immeuble et les intérêts versés aux réassureurs sur leur dépôts                                                                                   | 1.923.240,06         |
| • les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)                                                                                                                                                     | 29.910.096,34        |
| • les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe                                                                                                                                                         | 1.274.130,56         |
| <b>Correction de valeur sur les placements du poste "Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise"</b> | <b>2.387.314,25</b>  |
| Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23                                                                                                                                    |                      |
| <b>Autres charges techniques nettes de réassurance (-)</b>                                                                                                                                                                    | <b>815.183,09</b>    |
| Il s'agit principalement de taxes payées sur les participations bénéficiaires, sur certaines réserves et au fonds spécial de protection des dépôts                                                                            |                      |
| <b>Variation du fonds pour dotations futures</b>                                                                                                                                                                              | <b>8.986.297,45</b>  |
| Tenant compte des résultats techniques et non-techniques, du bénéfice reporté, et :                                                                                                                                           |                      |
| • après avoir prélevé du fonds pour dotations futures : €                                                                                                                                                                     | 8.986.297,45         |
| • octroyé des participations bénéficiaires (provision) pour €                                                                                                                                                                 | 7.808.111,73         |
| • Le bénéfice à affecter est de €                                                                                                                                                                                             | <b>10.978.458,83</b> |
| Il est proposé de l'affecter comme suit :                                                                                                                                                                                     |                      |
| • primes bénéficiaires au personnel                                                                                                                                                                                           | -                    |
| • bénéfice à reporter                                                                                                                                                                                                         | 10.978.458,83        |



## **EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :**

Evènements importants entre la date de clôture au 30.09.2025 et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 13 mars 2026 en vue de leur publication, et qui ont mené à une adaptation des comptes annuels 2025 : La décision de l'AGE du 30.09.2025 de fusionner par absorption Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie (BCE 0408.183.324) par l'association d'assurance mutuelle (AAM) Fédérale Assurance (BCE 0403.274.332) avec effet au 01.10.2025.

## **CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE**

L'entreprise d'assurance Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie a été fusionnée par absorption au 30.09.2025 avec l'AAM Fédérale Assurance et lui a, de ce fait, transféré l'ensemble de ses activités, ses avoirs, et ses obligations. Cette fusion par absorption s'inscrit dans l'exécution du plan stratégique Shape 2025 de simplification de la structure du Groupe Fédérale Assurance qui, à partir du 1er décembre 2025 ne compte plus qu'une seule entité d'assurance, regroupant l'ensemble des branches assurantielles vie et non-vie sous une licence unique.

## **BILAN SOCIAL :**

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 79,9 unités au cours de l'exercice 2025 (clôture au 30.09.2025) contre 78,8 en 2024.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 6.673.419.

44 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 63 personnes ont suivi une formation à caractère moins formel.

## **GESTION DES RISQUES :**

Pour la gestion des risques, l'année 2025 a été marquée, pour la Mutuelle-Vie, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé des fonctions de contrôle et la Banque Nationale de Belgique.
- L'implémentation du risk framework.
- La révision de l'internal control framework dans son ensemble.
- La révision du risk appetite statement au niveau stratégique et tactique.
- La dispense de doter la provision clignotante.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global de stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KRI dans le dashboard risk agrégé.
- La participation aux risk assessments.
- Les avis de deuxième ligne sur les Product Approval Process et les Product Oversight.
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- Les analyses pour la licence unique.

## **La politique mise en œuvre**

Le champ d'application de la politique de gestion des risques de l'entreprise s'étend à tous les départements au sein de Fédérale Assurance. Cette politique constitue le cadre global sous lequel s'articulent l'ensemble des politiques, procédures et directives de l'entreprise. Elle agit comme une coupole, intégrant et harmonisant les différentes approches adoptées par Fédérale Assurance pour identifier, évaluer, mitiger et surveiller les risques qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs stratégiques. Elle sert de guide commun pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'alignement de toutes les actions visant à protéger les actifs de l'entreprise, à renforcer sa performance et à préserver sa réputation.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chaque catégorie de risque de Fédérale Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité d'audit et des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui est responsable de :

- conseiller sur les aspects stratégiques des risques et sur l'appétence au risque ;
- assurer une vision spécialisée de la gestion des risques ;
- être informé par le comité de direction de toute modification du profil de risques afin de s'assurer qu'il demeure aligné avec l'appétence au risque ;
- fournir des conseils sur la meilleure manière de gérer et d'atténuer les risques, tout en respectant les seuils définis par le conseil d'administration.
- assister dans la supervision de la mise en œuvre des politiques de gestion des risques ;
- prendre note des avis et des rapports périodiques du Chief Risk Officer ;
- émettre des avis périodiques sur l'efficacité et la qualité des processus de gestion des risques.

La politique de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

## **Quels types de risques ?**

### Risques d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de changement défavorable de la valeur des ressources en capital en raison de changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de réservation, telles que la gravité, la fréquence, la tendance, la volatilité ou le niveau des taux d'occurrence.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

### Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière. Il s'agit des risques de variation de la valeur des actifs et des passifs due à un certain nombre de facteurs :

évolution des paramètres de marché, évolution des prix de l'immobilier, des taux d'intérêt, des taux de change, etc.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée. La dimension ESG est présente dans le choix des décisions d'investissement.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Les comités d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se chargent de la mise en pratique des principes d'investissement.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de Fédérale Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels découlent de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants, du comportement du personnel ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel comprend la partie du risque de conduite qui a un impact sur les assureurs, mais exclut le risque stratégique et le risque de réputation.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- Le risque est lié à l'humain ou plus précisément à la difficulté d'attirer et de retenir les talents et les personnes compétentes en veillant à l'équilibre de la masse salariale.
- Le risque d'erreur potentielle dans le développement, la mise en œuvre et/ou l'application ou l'interprétation des résultats produits par un modèle financier/de risque.
- Le risque lié à un tiers est tout risque associé à l'engagement d'un tiers dans le cadre de la prestation d'un service ou d'un produit à un client (la seconde partie). Il s'agit d'un terme générique couvrant plusieurs types de risques potentiels en fonction du produit ou du service, du tiers et de la nature de l'engagement ou de la relation.
- Le risque de fraude fait référence à la possibilité d'une perte financière due à une tromperie intentionnelle perpétrée par un individu ou un groupe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation.
- Le risque de business processus est une perte de revenus résultant de processus inefficaces et/ou inefficients. Les processus inefficaces entravent la réalisation des objectifs de l'organisation, tandis que les processus inefficients peuvent permettre d'atteindre les objectifs, mais ne tiennent pas compte des coûts élevés encourus.
- Le risque lié à la sécurité physique est une perte résultant des dommages aux biens matériels de l'organisation, des blessures d'un employé ou d'un affilié et des dommages ou préjudices causés à un bien public.
- Les risques informatiques et de sécurité sont des menaces pesant sur les données, les systèmes critiques et les processus organisationnels. Il s'agit du risque associé à

l'utilisation, à la propriété, à l'exploitation, à l'implication, à l'influence et à l'adoption des technologies de l'information au sein de Fédérale Assurance. Les risques informatiques peuvent avoir un impact négatif sur Fédérale Assurance et résultent souvent d'une mauvaise gestion des processus et des événements.

Un programme autour des aspects ESG a été mis en place afin d'identifier et de suivre les engagements et les opportunités de durabilité de manière transversale, tant à l'échelle du groupe que pour chaque entité et chaque produit.

Le risque opérationnel est géré au sein de Fédérale Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide de politiques, de procédures, de chartes et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes contrôlent le bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

### Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque créé par la stratégie commerciale d'un assureur. Le risque stratégique comprend les risques découlant de mauvaises décisions commerciales, d'une mauvaise exécution des décisions, d'une allocation inadéquate des ressources ou d'une incapacité à réagir correctement aux changements de l'environnement commercial.

Le risque de stratégie est géré et suivi par un processus formalisé de planification stratégique dans les comités dédiés.

### Risque de conformité

Le risque de conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires (AML, IDD, etc.), des normes et usages professionnels et déontologiques et propres aux activités d'assurance.

Le code de conduite des affaires de Fédérale Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité ;
- les règles de conflits d'intérêts ;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

## **GESTION FINANCIERE :**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur caractère durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

En 2025, l'accent a encore été mis sur la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprises et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux obligations d'état et d'entreprises avec un rating de qualité en profitant de la hausse des taux d'intérêt sans risque.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production d'un flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

La réduction du profil de risque s'est poursuivie. La baisse des revenus de participations et de loyers a fait baisser le rendement récurrent sur portefeuille, mais en même temps a permis de renforcer la solvabilité de la société. Les résultats financiers totaux (hors Branche 23) sont en baisse de -€ 15.2 millions, à € 55,4 millions.

Les résultats récurrents sont en baisse de € -2.4 millions, à € 59.8 millions.

Les revenus non récurrents sont en baisse de -€ 12.7 millions à -€ 4.3 millions (vs +€8.3m lors de la période correspondante de l'année précédente). Il s'agit d'une combinaison de plus-values sur cession d'actions dans le cadre de la réduction du profil de risque et de réductions de valeur sur des dossiers crédit, dans un contexte de taux élevés délicat pour certains émetteurs.

#### **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :**

En 2025, le logiciel « Digitalisation de Fédérale Assurance » a été notifié à Belspo comme un projet en recherche et développement. En outre, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a attesté en 2025 que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement, ou visent à en minimiser les effets négatifs.

#### **GOVERNANCE :**

Jusqu'à la date de la fusion par absorption de Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie par l'AAM Fédérale Assurance, le Groupe Fédérale Assurance a toujours été organisé afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui le composent, ce qui a favorisé une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

#### Concernant le comité de direction de Fédérale Assurance :

Jusqu'au 30.09.2025, le comité de direction de Fédérale Assurance est composé comme suit:

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO ;
- monsieur Jean Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CEO-attaché ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Michael HOEBRECHTS, CTO
- monsieur Frederic VAN DRIESSE, CCO, sous réserve d'approbation de la BNB
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de madame Tiny ERGO en tant que CFO, membre du comité de direction et administrateur exécutif a pris fin le 21 février 2025.

### Concernant le conseil d'administration :

Jusqu'au 30.09.2025, le conseil d'administration de Fédérale Assurance est composé de 13 membres.

En effet, en 2025, nous notons la cessation des mandats d'administrateurs non-exécutifs de madame Julie BAJART en date du 31.03.2025 et de monsieur Pierre PORTIER en date du 13.05.2025. Monsieur Michaël ABBRUZZESE a été nommé administrateur non-exécutif en date du 30.09.2025.

Dès lors le conseil d'administration est composé ainsi :

- Le Président et 6 administrateurs, soit 54 % du conseil sont administrateurs non-exécutifs et représentent les sociétés industrielles, commerciales ou de services clientes de Fédérale Assurance, avec une représentation significative du secteur de la construction ;
- 3 administrateurs, soit 23 %, sont des administrateurs non-exécutifs indépendants, soit des administrateurs qui n'ont aucune relation d'affaires significative avec l'entreprise, conformément à l'article 15,94° de la loi Solvabilité II.
- 3 administrateurs, soit 23 %, sont des administrateurs exécutifs, à savoir le Chief Executive Officer (CEO), le Chief Legal Officer (CLO) et le CEO-attaché;

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de Fédérale Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit et des risques, le comité de nomination et de rémunération et le comité immobilier.

Ce dernier comité a été constitué à la suite de la fusion par absorption de la SA Fédérale Real Estate par l'AAM Fédérale Assurance prenant effet au 1er avril 2025.

Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux entreprises d'assurance de Fédérale Assurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres.

Au 30 septembre 2025, le comité d'audit et des risques est présidé par monsieur Philippe DE LONGUEVILLE et est par ailleurs composé de madame Kristien SMEDTS ainsi que de messieurs Michel VANDERSTRAETEN, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;

- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;
- Les trois administrateurs indépendants externes sont spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ont une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Nous remercions la direction, les cadres et les membres du personnel de la Mutuelle-Vie pour le travail accompli au cours de l'exercice partiel allant jusqu'au 30.09.2025, ainsi que les administrateurs pour leur contribution active durant cette même période.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le 13/03/2026.

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,  
Administrateur-délégué.